

## **PV No 9 de la séance du Conseil Communal du mercredi 28 juin 2017.**

Présidence : M. Alain JOUFFREY, Président.

### **Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du PV de la séance du 3 mai 2017.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Rapports sur le préavis no 04/05.2017 – adoption des comptes 2016.
7. Rapport sur le préavis no 03/05.2017 – demande d'un crédit de Fr. 2'585'500.- pour financer la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou ainsi que l'aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin.
8. Rapports sur le préavis no 05/05.2017 – demande d'un crédit pour financer la réfection de la chaussée à la route de Rolle Ouest, la création d'un trottoir, de deux bandes cyclables, d'un collecteur, la pose de l'éclairage public et la construction de parois antibruit.
9. Nomination du Bureau pour la 2<sup>ème</sup> année de législature.
  - (a) du (de la) Président (e) du Conseil communal.
  - (b) du (de la) vice-Président (e).
  - (c) de deux scrutateurs (scrutatrices).
  - (d) de deux scrutateurs-suppléants (scrutatrices-suppléantes).
10. Mot du Président.
11. Simples questions.
12. Contre-appel.

\*\*\*\*\*

### **1) Appel.**

Il est 20h00 lorsque le Président ouvre la séance.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs	Pascal GIRARDET	Camille DUFEY
	Sandrine PITTOLAZ	Luc MORET
	Sylvain RODRIGUEZ	Steve BUGNON
	Marc-Antoine SIEGWART	Sébastien PITTET
	Barbara DELLWO	Luc DUPUIS
	Eric JANICAUD	Sacha MEIER

Absente :

Madame Adriane SENNWALD

51 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

## **2) Adoption de l'ordre du jour.**

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **3) Adoption du PV de la séance du 3 mai 2017.**

Monsieur François SIEGWART demande la modification suivante à la page 86 :

« M. François SIEGWART informe que d'une façon générale le projet lui plait et il le soutient. Il regrette juste un point. Le projet ne tient pas compte de la transformation digitale qui va bouleverser la société, notamment les processus administratifs et l'interaction avec le public. On a regardé dans le rétroviseur, il n'y a pas de vision prospective dans ce projet. La transformation de l'immeuble n'intègre pas les changements à venir dans la façon de « consommer » les services administratifs, notamment avec la montée en puissance de la nouvelle génération. De plus, l'aménagement des locaux n'anticipe pas les nouvelles façons de travailler, les technologies mobiles, l'intelligence artificielle, etc. Il pense qu'on n'aura peut-être plus que la moitié moins de personnel dans quelques années. Il y a une révolution gigantesque en route. Il est le premier à aimer les bureaux, mais il faut se rendre compte de la profondeur de la transformation numérique, il y a Amazon, Google, des effets fondamentaux dont nous ne pouvons aller contre. Il pense qu'il y a un élément d'analyse qui manque et qu'on passe malheureusement à côté. »

A la place de :

« M. François SIEGWART informe que dans une façon générale le projet lui plait et il le soutient. Il regrette juste un point. Il n'a pas été tenu compte de la révolution digitale qui est en train de complètement transformer la société. La façon de travailler, les nouveaux modes de fonctionnement, l'intelligence artificielle, la façon des processus administratifs, la façon des nouvelles générations et il pense qu'on aura peut-être plus que la moitié moins de personnels dans quelques années. Il y a une révolution gigantesque. Il est le premier à aimer les bureaux mais il faut se rendre compte de la profondeur, il y a Amazon, Google, des effets fondamentaux dont nous ne pouvons aller contre. Il pense qu'il y a un élément d'analyse qui manque. »

Il trouve que la transcription ne reflète pas fidèlement le sens de son intervention.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Le PV n° 8 avec la modification proposée est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **4) Communications du Bureau.**

Nous avons reçu un message de Monsieur Jan VON OVERBECK qui souhaite convier les Conseillers communaux à un apéritif au Manoir avant ou après une séance du Conseil communal. Cette visite se fera le 30 août 2017. Plus d'informations seront transmises aux Conseillers prochainement.

#### **5) Communications de la Municipalité.**

M. Daniel MOSINI, Syndic, nous fait part de ce qui suit :

##### **a) Exercice 2016 de la Fondation Irène Leroy.**

Comme chaque année, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance le résultat des comptes 2016 de la Fondation Irène Leroy.

En 2016, nous avons accordé des aides sociales pour un montant de Fr. 9'992.85, ainsi que des prestations complémentaires pour un montant de Fr. 48'900.00.

Le compte d'exploitation de l'immeuble boucle sur une perte de Fr. 3'965.67, avant attributions et amortissements.

Un gain sur ventes de titres de Fr. 5'928.00 est à constater. Le compte de profits et pertes boucle sur une perte de Fr. 34'381.00, reportée à capital.

Les fonds propres s'élèvent à Fr. 1'947'143.00 au 31 décembre 2016 contre Fr. 1'981'524.00 au 31 décembre 2015.

M. Daniel Mosini, Syndic a été reconduit dans sa fonction de président. M. André Bugnon, vice-président a décidé de démissionner le 10 mai 2017. M. Pierre Lanthemann est nommé vice-président et M. David La Framboise rejoint le Conseil de fondation. Les autres membres du Conseil sont Mme Pierrette Jaton et M. Pierre-Alain Givel.

##### **b) Office de poste.**

A la suite d'un article paru dans la presse, nous avons écrit le 3 mars dernier à la direction générale de la Poste, afin de connaître ses intentions et le responsable du réseau postal et vente nous avait apporté quelques précisions.

Nous avons reçu un courrier de La Poste le 6 juin dernier indiquant qu'elle poursuivait le développement de son réseau et l'orientait sur les besoins actuels de la clientèle. L'évolution de la filiale traditionnelle (office de poste) vers la filiale en partenariat (agence de poste) se poursuit dans le Canton.

Il s'avère que la Poste de Saint-Prex a été définie comme filiale traditionnelle et qu'elle sera maintenue au moins jusqu'en 2020.

**c) Rapports d'activités des associations intercommunales**

Nous faisons suite à la demande de conseillers communaux qui souhaitent être informés en ce qui concerne les associations intercommunales.

Nous avons le plaisir de vous indiquer que nous avons créé pour ce faire une nouvelle rubrique dans Extranet.

Vous trouverez les rapports d'activités de ces entités sous l'onglet :

- Conseil communal
- Législature 2016-2021 - Rapports d'activités.

Plusieurs d'entre eux sont déjà en ligne et peuvent être consultés sans autre. D'autres suivront au fur et à mesure que nous les recevrons.

Nous espérons ainsi avoir répondu à votre demande et vous souhaitons bonne lecture.

**d) Caisse intercommunale de pensions.**

En date du 15 juin dernier, les délégués des employeurs et des assurés de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) se sont réunis à La Tour-de-Peilz.

Grâce à une politique de placement toujours prudente, la CIP a réalisé une performance de 2,9% en 2016, jugée satisfaisante par le Conseil d'administration, au vu des inquiétudes liées à l'économie chinoise, au Brexit, à l'instabilité du prix du pétrole, aux effets concrets des élections américaines ou au référendum italien. Elle reste néanmoins inférieure à celle de l'année précédente, ainsi qu'aux besoins réels de rendement de la Caisse.

Malgré ces résultats satisfaisants en 2016, le plan de financement actuel ne permettra pas d'atteindre le taux de couverture dans les délais requis par le droit fédéral, car l'espérance de rendement à long terme empêche en effet de suivre le chemin de recapitalisation comme prévu actuellement.

Suite aux conclusions de l'expertise actuarielle entreprise en octobre 2015, le Conseil d'administration a élaboré un projet de révision du plan de prévoyance qui devra entrer en vigueur au 1er janvier 2018. Celui-ci a été présenté ce printemps aux délégués. Il a suscité un grand nombre d'interventions de toutes parts, si bien que le Conseil d'administration a remis l'ouvrage sur le métier, afin d'échelonner les impacts.

Les délégués de la CIP sont d'ores et déjà convoqués à une séance extraordinaire le 14 septembre prochain. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les décisions qui seront prises lors de cette assemblée.

**e) Confrérie du Guillon.**

Saint-Prex accueillera les samedis 26 août et 2 septembre prochain la Confrérie du Guillon, à l'occasion de la manifestation intitulée «Les 4 heures des Vignerons à Saint-Prex, berceau du Servagnin ». Cette manifestation se déroulera en deux temps.

De 12h45 à 16h00, la population est conviée, contre l'achat d'un verre, à déguster, les crus locaux dans des caveaux spécialement aménagés au Bourg.

Dès 16h30, les membres de la Confrérie du Guillon se réuniront au Vieux-Moulin. Plusieurs centaines de participants sont attendus.

Les vigneronnes, membres de l'Association des Vins de Morges, vous réserveront le meilleur accueil.

Mme Barbara REGAMEY, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

**a) Qualité de l'eau des plages.**

Nous avons été interpellés par des citoyens qui ont entendu au journal de la Radio Télévision Suisse (rts 1) du 24 mai dernier que la plage du Coulet était impropre à la baignade.

Notre Autorité a été forte surprise de cette information issue du rapport de l'Agence européenne pour l'environnement dont elle a appris la connaissance par la radio, car le résultat de ce rapport ne concorde pas avec les analyses effectuées par le laboratoire cantonal.

Après vérification, nous pouvons affirmer que la qualité de l'eau des plages de Saint-Prex pour cette année est bonne à très bonne selon la carte annexée à la lettre du Léman, tout comme elle l'était l'année passée. En outre, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) indique également sur son site Internet que la qualité de l'eau des plages est bonne à excellente.

Nous regrettons vivement que cette information ait été diffusée sur les ondes et suscite des interrogations légitimes auprès des usagers de la plage.

Mme Carine TINGUELY, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

**a) Fermeture de la ludothèque**

La ludothèque est ouverte depuis le 1er janvier 2016 et n'a malheureusement pas trouvé sa clientèle, malgré la publicité faite dans la balise, sur notre site internet et le journal de Morges. Un après-midi de conte a également eu lieu qui a amené beaucoup de monde mais seulement une inscription.

A contrario, la bibliothèque a un taux de fréquentation constant avec 353 lecteurs actifs.

De ce fait, au vu de ces informations, la décision de fermer la ludothèque au 30 juin 2017 a été prise. L'espace ainsi libre sera relié à la bibliothèque en créant une ouverture entre les deux entités.

Un coin ludothèque sera conservé où jeux de société, puzzle et jeux pour les plus petits seront disponibles pour les usagers.

La cabane des jeunes, l'AREMS, l'APEMS, l'UAPE, les garderies du Cerf-volant et de la Malle aux Trésors, ainsi que les petits Part'âges ont été contactés pour leurs proposer les jeux de la ludothèque, proposition unanimement acceptée et appréciée.

**b) Parascolaire - accueil de jour des enfants.**

Le Conseil d'Etat a arrêté au 1er janvier 2018 l'entrée en vigueur de la loi du 31 janvier 2017 modifiant la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants.

Dès cette date, les Communes auront trois ans pour mettre en place ces accueils. Notre commune a déjà bien avancé dans ce dossier, car elle bénéficie déjà de trois accueils de midi (AREMS) pour les cycles de la 5P à la 11P. Par ailleurs, depuis la rentrée d'août dernier, notre Commune dispose d'un accueil après l'école (APEMS) de 24 places pour les cycles de 5P et 6P, ouvert aux 7P et 8P en cas de places disponibles.

Actuellement, toutes ces structures ne sont ouvertes qu'en périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il nous reste donc à prévoir les ouvertures du matin avant l'école et l'ouverture du mercredi après-midi, pour les 5P et 6P, en cas de besoins avérés. La notion du besoin avéré doit encore être définie au niveau du règlement d'application de ladite loi par les différentes instances concernées.

Afin de se faire une idée si un besoin se faisait déjà ressentir actuellement, la Municipalité a décidé d'envoyer, en mars dernier, un sondage à tous les parents des enfants qui seront à la rentrée d'août 2017 en cycles de la 5P à la 8P. Il a bien été précisé dans ce sondage que ce dernier était simplement consultatif et que la Municipalité se laissait toute latitude quant à la décision finale pour la prochaine rentrée.

A la mi-juin, nous n'avons reçu que dix-huit réponses favorables, qui ne concerne que des 5 et 6P. Ces inscriptions réparties sur la semaine représentent moins de dix élèves par jour. Nous pouvons donc constater qu'à ce stade il n'y a pas suffisamment de demandes pour ouvrir à la rentrée d'août les structures du matin et du mercredi après-midi.

M. Stéphane PORZI, Municipal, nous fait part de ce qui suit :

**a) Patinoire mobile.**

La patinoire mobile en glace d'une surface de 450 m<sup>2</sup> a été installée du 5 décembre 2016 au 26 février 2017 (12 semaines) sur le site de Marcy. Elle a été ouverte pendant 835 heures, soit :

- 250 heures pour les écoles - 585 heures pour le public.
- Les bénévoles y ont travaillé pendant 420 heures (72 %) et les étudiants pendant 165 heures (28 %)

Quelque 150 paires de patins étaient comprises dans le coût de location, ainsi que des patinettes, une surfaceuse, deux buts de hockey, deux mini-buts et cinq aides à patiner. Les personnes qui possédaient leurs propres patins ont pu patiner gratuitement.

Le prix de location prévu de la patinoire se chiffrait à Fr. 170'000.00. Les coûts se sont finalement élevés à Fr. 162'855.60; les locations de patins ont rapporté Fr. 16'008.20. Le solde à charge pour la Commune s'élève au final à Fr. 146'847.40. Nous avons encaissé Fr. 75'000.00 de l'ASISE pour l'utilisation de la patinoire en remplacement de la salle de gymnastique en cours d'agrandissement. Au terme de la saison, le montant final à charge de la commune se monte à Fr. 71'847.40. La consommation électrique totale pour ces trois mois a été de Fr. 7'206.90. Le service de voirie a effectué 134.5 heures et le service des bâtiments 76 heures pour le bon fonctionnement de la patinoire.

Par la présente, nous remercions vivement les bénévoles qui se sont beaucoup investis, plus de 420 heures, et qui ont fait en sorte que chacun puisse profiter de cette installation sportive. La Municipalité est particulièrement contente du succès rencontré par cette infrastructure qui a manifestement répondu à un besoin. Elle a reçu de multiples remerciements collectifs de la part des enfants qui ont pu en profiter avec leurs maîtres de sport.

**b) Centre de paddle.**

Considérant que l'ouverture du centre de paddle n'a pas été suffisante en 2016, la Municipalité a convenu, d'un commun accord avec l'exploitant, de mettre un terme au contrat de location de la cabane de paddle.

Afin de continuer à offrir cette prestation, la Municipalité a confié à M. André Simone de Two SA la gestion de ce centre de paddle. Ce dernier exploite déjà un magasin de kitesurf et de paddle à Morges.

La population a été conviée à l'inauguration le 1er juin dernier dès 17h00 pour suivre des initiations et partager un apéritif et des grillades.

Ce centre de paddle est ouvert 7 jours sur 7, en principe de 12h00 à 14h00, puis de 17h00 à 21h00, voire non stop de 9h00 à 21h00 en cas de forte affluence.

En cas de vent trop fort ou de mauvais temps, l'activité paddle pourra être remplacée par le kitesurf si les conditions le permettent.

**6) Rapport sur le préavis n° 04/05.2017 – adoption des comptes 2016.**

M. François LUDWIG, rapporteur de la Commission de gestion, fait une présentation de son rapport.

La Commission de gestion propose :

- Vu le présent préavis municipal
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

M. Michel CONNE, rapporteur de la Commission des finances lit son rapport.

La Commission des finances propose :

- Vu le préavis municipal
- Vu les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2016 accompagnés du rapport de la Municipalité
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- d'approuver les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2016 et le bilan, tels qu'ils sont présentés;
- de prendre acte qu'un bonus global de CHF 1'190'300.35 a été réalisé sur cinq comptes d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminées ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2016.

Le Président ouvre la discussion.

M. Raymond TARDY revient sur le point 11.3 du rapport de la Commission, par rapport à l'entrée du bâtiment de l'ancien Arsenal où se trouvent les pompiers et la protection civile. Il souhaiterait que les travaux se fassent rapidement, il y a un gros risque d'accident. Il ne comprend pas pourquoi on ne peut pas déplacer la colonne où se trouve le boîtier pour ouvrir le portail. M. Raymond TARDY trouve qu'il y a de la place pour élargir et faire ces travaux et trouve aberrant que l'entrée de fasse à droite et que la sortie se fasse à gauche.

M. François LUDWIG répond que la Commission a été extrêmement sensible à cette sortie problématique. Lors de l'entretien avec les représentants des pompiers et de la protection civile, ils ne leur ont pas demandé d'intervenir pour faire modifier cette sortie. M. François LUDWIG a constaté, en voulant faire des photos pour le rapport, qu'effectivement il y a un gros risque de collision entre une voiture qui sort de l'ancien arsenal et une voiture qui arriverait de sa gauche.

M. Roger BURRI informe que lors, de la transformation de ce bâtiment, la Municipalité avait pris en compte toutes les demandes et désirs des locataires. Celle-ci a été, par le propre jugement des locataires, jugées comme utilisable en l'état. La modification du portail n'est pas si anodine que cela puisse paraître en terme de coûts. Il y a aussi des problèmes concernant le déneigement. Il n'y aura pas de modification de la Commune pour ce portail et la sortie. Les utilisateurs ne sont pas prêts non plus à financer ces travaux. Par contre, M. Roger BURRI informe qu'il y aura une mise en place de panneaux de sécurité pour cette sortie de bâtiment. Les mandats et commandes de signalisation ainsi que des miroirs ont été passés il y a quelques jours.

M. Jacques ROCHAT souhaite revenir sous le point 11.1 du rapport de la Commission de gestion concernant une éventuelle publication sur la Commune de Saint-Prex. Il serait judicieux de faire une étude sur la provenance de l'eau de Saint-Prex et de la faire figurer sur cette publication. La population ne sait pas si l'eau de notre Commune vient du Jura ou des Alpes. Il estime que la Municipalité peut dépenser CHF 50'000.- ou CHF 60'000.- pour faire cette étude.

Mme Barbara REGAMEY communique qu'il y a déjà eu une étude très approfondie il y a quelques années du Professeur PARRIAUX. De ce fait, Mme Barbara REGAMEY ne pense pas qu'il soit justifié de refaire une étude sur ce sujet. M. PARRIAUX avait invalidé la « fameuse légende » que l'eau proviendrait des Alpes en passant sous le Lac et non du Jura.

M. Jacques ROCHAT demande alors que cette étude soit publiée.

Mme Barbara REGAMEY répond que la légende est belle et qu'elle mérite d'être racontée.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis OGGIANO aimerait connaître à quel intervalle la Municipalité change de réviseur. Il n'est pas choqué sur les montants que les employés perçoivent mais n'a pas compris la nécessité de tels avantages sociaux pour le personnel afin que la Commune de Saint-Prex soit considéré comme un bon employeur. Ils ont la sécurité de l'emploi notamment grâce à la solvabilité de l'employeur. Il souhaite connaître si les avantages sociaux sont récents au niveau de ces montants ou si cela se fait depuis longtemps.

Mme Carine TINGUELY répond qu'en ce qui concerne la question du réviseur, il n'y a pas vraiment de plan établi. La Municipalité trouve bien de faire un changement tous les 5 à 7 ans. Cela permet d'avoir un regard neuf sur les comptes mais aussi sur la manière de fonctionner. Cette année, en plus de la révision, un spécialiste TVA a examiné les comptes de la Commune. Par rapport aux charges sociales des employés communaux, elle informe que les statuts datent de 2002, et ont d'ailleurs été votés et approuvés par le Conseil communal. Les salaires sont toujours versés selon les critères définis dans ces statuts. La Municipalité réfléchit depuis plusieurs années à réviser ces statuts. La première question à se poser est est-ce que l'on veut retravailler des statuts ou plutôt faire un règlement du personnel. Il y a déjà plusieurs communes qui ont fait ce changement. La Municipalité est consciente que depuis 2011, le coût de la vie est négatif. Elle a bloqué 3 ans les augmentations de salaires pour les employés communaux de Saint-Prex et a octroyé une semaine supplémentaire de vacances en compensation.

Le Conseil Communal a donné des minimas et des maximas par classe mais par une échelle. Sur cette base, la Municipalité a créé une grille salariale. La secrétaire Municipale a réussi son brevet de ressources humaines l'année passée.

M. Philippe CHABLE rebondit sur l'allusion de M. Michel CONNE concernant l'augmentation éventuelle d'impôt. Il est mentionné sur le rapport que les Conseillers ont reçu, sous la section situation financière, « *en ce qui concerne les personnes morales, quelques contribuables influent de manière importante sur les impôts* ». Il demande de bien vouloir clarifier et quantifié l'expression « influent de manière importante. Il souhaite aussi connaître l'impact financier pour notre Commune, si une ou plusieurs de ces personnes morales qui influent les impôts quitteraient Saint-Prex ?

Mme Carine TINGUELY informe que la Municipalité est soumise au secret fiscal qui est sujet au droit pénal et de ce fait ne donnera pas de noms sur ces personnes morales. Elle explique qu'en 2011 le montant des impôts perçus sur les revenus et le capital des personnes morales se montait aux environs de CHF 400'000,00. La Commune compte environ 350 entreprises enregistrées. Il y a des sociétés industrielles et de services, des sièges mondiaux et européens. Certaines sociétés ont bénéficié à leur arrivée dans la Commune d'exonérations fiscales sur 10 ans. En ce qui concerne les impôts 2016, nous enregistrons un impôt important sur le capital des personnes morales.

Il faut savoir que certaines entreprises ont une capitalisation très importante. Par contre, avec la péréquation, plus de 75% des impôts encaissés sur les personnes morales sont redistribués. De ce fait, le montant net à disposition de la Commune est moindre.

M. Philippe CHABLE remercie pour cette réponse et ne s'attendait pas à une projection du chiffre ; il souhaitait connaître le niveau de la gestion du risque. Y a-t-il des réserves qui sont faites pour cela ?

Mme Carine TINGUELY répond par la négative, il n'y pas de réserves qui sont faites car, à travers la péréquation, plus de 75% est reversé. Saint-Prex a une valeur de points d'impôts en dessus de la moyenne cantonale. Nous avons la chance d'avoir eu trois bons exercices. Par contre, nous sommes encore dans une période d'investissements importants et il faut rester vigilants pour le futur.

M. Philipp LANGER souhaite savoir si, lors des années fastes, il ne serait pas possible de rembourser, par exemple, la piscine en une seule fois ? Et que par conséquent on payerait moins la péréquation.

Mme Carine TINGUELY explique que la péréquation n'a rien à faire avec les investissements. Il y a deux péréquations : horizontale, qui couvre la facture sociale et verticale qui est une redistribution entre les communes. Pour ce qui est de l'allocation aux fonds péréquatifs, cela se base sur les moyens des communes, et plus précisément sur la valeur du point d'impôt de chaque commune. Plus une commune est aisée, plus elle contribue. Pour ce qui est de la distribution aux communes, on se base sur la population, les dépenses thématiques (telles les forêts et les routes) et la valeur du point d'impôts. Pour Saint-Prex, la seule manière de toucher plus de péréquation est de refaire une année route comme 2013. Par contre, au vu de la valeur actuelle de notre point d'impôt, des travaux d'entretien de plus de CHF 4 millions devraient être budgétés sur une année.

M. François SIEGWART se réfère au rapport de l'organe de révision de PwC et demande à connaître quel est à peu près le seuil de matérialité qui a été déterminé lors de l'audit des comptes. Il souhaite également connaître comment a évolué le seuil de matérialité lors du changement de réviseur.

Mme Carine TINGUELY répond que pour le seuil de matérialité, l'auditeur qui signe le rapport décide à quel montant il fixe le seuil de matérialité. Ce n'est pas négociable avec le client. Elle informe que les Conseillers peuvent prendre contact avec le réviseur pour lui poser des questions.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions des rapports sont acceptées à la majorité des membres présents.

**7) Rapport sur le préavis no 03/05.2017 – demande d'un crédit de Fr. 2'585'500,00.- pour financer la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou ainsi que l'aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulins.**

M. David LA FRAMBOISE, membre de la Commission, lit son rapport.

M. Michel CONNE, Président de la Commission des Finances, lit son rapport.

Les Commissions proposent :

- d'amender le point 1 du préavis n° 03/05.2017 comme suit : d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou,
- d'amender le point 2 du préavis n° 03/05.2017 comme suit : de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de :
  - Fr. 1'353'800.- pour les collecteurs,
  - Fr. 379'200.- pour la conduite d'eau potable,
  - Fr. 187'500.- pour l'éclairage public ;
- de voter le préavis ainsi amendé :

Le Conseil Communal de Saint-Prex

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu les rapports des commissions chargée de l'étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de :
  - Fr. 1'353'800.- pour les collecteurs
  - Fr. 379'200.- pour la conduite d'eau potable
  - Fr. 187'500.- pour l'éclairage public ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie, dès 2020, de la manière suivante :
  - Collecteur communaux EU/EC : en 30 ans par tranches annuelles de Fr. 45'200.- le solde la dernière année ;
  - Conduite d'eau potable : en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 12'650.-, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA de l'ordre de 20 à 25 %;
  - Eclairage public : en 10 ans, par tranches annuelles de Fr. 18'750.-, le solde la dernière année ;
5. de prendre note que l'incidence sur le budget de fonctionnement sera positive.

Le Président ouvre la discussion.

M. Daniel MOSINI informe que la Municipalité a pris note du rapport positif de la Commission chargée de l'étudier. Les points 1, 2 et 3, séparatif des eaux usées, la réfection de la conduite d'eau potable et l'optimisation de l'éclairage public sont des travaux incontournables. Par contre le point 4 relatif à l'aménagement de la place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux Moulin, est une opportunité en lien avec les travaux mentionnés précédemment. La Municipalité a apprécié la conclusion du rapport qui a mentionné « bonne initiative ». Elle ne va pas se battre bec et ongles pour contrer l'amendement proposé et se ralliera bien sûr à la décision qui appartient au Conseil communal. Elle tient tout de même à souligner que Saint-Prex est une Commune d'accueil. Elle a deux places de fêtes extraordinaires qui sont la Tour de l'Horloge et la place du Vieux-Moulin. La Municipalité pense que ce dernier lieu doit être renforcé par un accueil de qualité pour toutes les manifestations culturelles, sportives, de sociétés locales et de fêtes privées. Les réservations pour ce lieu magique au bord du lac sont d'ailleurs souvent utilisées avec celui de la place de l'Horloge pour des manifestations d'envergure. Cette place mérite aux yeux de la Municipalité une revalorisation et un réaménagement de qualité. Elle ne pensait pas poser un préavis uniquement pour cette place mais bien profiter des synergies et des marchés publics d'un chantier important comme celui-ci pour bénéficier de bons prix et grouper les travaux.

Mme Barbara REGAMEY souhaite parler des coûts des travaux. Il faut savoir que les calculs qui ont été établis pour cette place se basent sur les prix pratiqués en 2014. En effet, le dossier est très vieux. Ils sont d'ailleurs actuellement à l'édition 11 des plans. Vu le nombre de projets successifs, la Municipalité n'a pas adapté ces prix. Elle a repris ces calculs et les prix qui sont plus bas à ce jour. Les montants prennent en charge la synergie mais ils prennent aussi en considération le génie civil. Il y a certains frais qui sont mis à dos de cette place mais qui seront de toute façon repris dans les travaux susmentionnés. Dans ces calculs sont intégrés également les pavés.

La Commission a émis beaucoup de réserves par rapport aux pavés qui ont d'ailleurs été fortement critiqués lors de la séance. Mme Barbara REGAMEY souhaite juste apporter une précision concernant ces pavés. Les pavés coûtent CHF 25'000.- et CHF. 60'000.- pour le dessin. Si le Conseil souhaite faire la place différemment par rapport à ce point litigieux, on peut envisager de faire la même place sans changer considérablement le projet. On épargnerait un montant de Fr. 90'000,00 pour les pavés. C'est un amendement qui serait facile à faire et qui ne bouleverserait pas tout le projet.

La Commission a reproché que ce préavis n'a pas été bien pensé, que c'était une bonne idée mais qu'il fallait le retravailler et revenir avec un préavis séparé pour le point 4. La Municipalité a eu beaucoup de contraintes et n'a pas voulu totalement enlever les places de parcs, ce qui aurait créé d'autres problèmes. Il faut se rappeler que le Vieux-Moulin est très prisé. Notamment pour le Giron, la fanfare et les sociétés locales. La Commune possède deux places de fêtes, mais il faut aussi se rappeler la problématique de la place de l'Horloge lors de manifestations, comme par exemple, le festival de musique classique ; la Municipalité a eu beaucoup de réclamations, des recours concernant le bruit. Elle a constaté que ce n'était pas si facile de faire des manifestations qui se terminent plus tard que 21 heures dans un endroit avec des habitations proches.

Mme Barbara REGAMEY doute que l'utilisation que la Municipalité a voulu favoriser au Vieux-Moulin avec cette place soit transposable facilement à la place sous l'Horloge. Elle voit plutôt cette place pour des réceptions, des cortèges, des manifestations exceptionnelles ou des marchés de produits locaux. Mais pour toutes autres manifestations, il faut penser à l'impact du trafic, des infrastructures que peuvent avoir sur le voisinage. De ce fait, de dire comme cela a été dit par la Commission qu'il faut épargner ces frais et les mettre plutôt pour une jolie place de fêtes sous l'Horloge est un peu illusoire vu l'historique des dernières années. Elle ne souhaite pas faire des manifestations qui gênent les habitants. De plus, le Vieux Moulin est un endroit où l'on peut faire du bruit sans gêner le voisinage. Il est possible aussi de faire de grands rassemblements. Par conséquent la Municipalité a souhaité, avec ces travaux, que les futurs riverains sachent de suite, qu'avec l'architecture de cette place, il y aura des concerts et des manifestations. Ainsi ils ne pourront pas par la suite se plaindre des nuisances des manifestations.

Par rapport aux places de parc au bourg, c'est un sujet sensible. Certains riverains souhaitent enlever toutes les places de parcs et d'autres souhaitent le contraire. Si les manifestations se font au Vieux-Moulin, il est possible de se parquer sur la route de Taillecou en la fermant à la circulation. Elle est déjà mise en sens unique pour quelques événements.

Mme Barbara REGAMEY souhaite encore ajouter que l'on peut prévoir dans ce projet des ancrages pour temporairement mettre une tente ou une cantine. Dans ce projet, il y a aussi l'électricité à refaire. Ce sont des travaux qui doivent être fait pour la fête du 1<sup>er</sup> août. Il y a une armoire électrique, un poste pour les guirlandes qui peuvent être utilisés pour toutes autres fêtes et événements.

Mme Barbara REGAMEY informe que la Municipalité souhaite pousser le séparatif avec lequel elle souhaite rapidement finir. Les travaux pour ce séparatif, pour l'eau potable et pour l'éclairage public prendront 14 mois. Si le Conseil octroie le droit de construire cette place, il faudra rajouter trois mois de travaux, ce qui fera un total de 17 mois. Entre la séance de la Commission et ce jour, Mme Barbara REGAMEY a reçu le planning des travaux. Les travaux seront stoppés pendant les deux mois d'été 2018 et en 2019, un mois sera utilisé pour les terminer. Si la place est acceptée, les travaux commenceront par celle-ci.

Elle rajoute que pour la Maison du Tourisme, la Municipalité avait prévu une variante très maigre qui toucherait cette place. Elle n'a pas encore de chiffres ni de concept de trafic. Elle peut toujours faire plus joli, plus grand. Chaque personne a son idée sur la question, mais elle souhaite informer les Conseillers que le projet qu'elle soumet n'est pas une place de parade et de luxe, mais une place simple et aménageable par la suite si besoin est. Les Conseillers peuvent ce soir supprimer cette proposition sans mettre en danger les autres aménagements qui doivent impérativement être fait. Par contre, Mme Barbara REGAMEY souhaite informer que c'est vraiment une opportunité de faire cette place maintenant car elle voit mal de faire un chantier maintenant et revenir dans deux ans pour refaire des travaux au même endroit. Il faut penser que cette nouvelle place peut être une récompense pour tout ceux qui doivent mettre en arrêt leurs manifestations ou activités pendant la période des travaux. Ils trouveront un endroit qui se prête encore mieux pour leurs événements.

Elle rajoute aussi que la Commission a eu comme argument que ce n'était pas le bon moment pour refaire cette place, mais il faut penser que la voie verte est un projet qui tient à cœur la Municipalité mais qui ne pourrait se faire de si tôt. Si le Conseil pense que l'on pourra faire cette place dans deux ans, car il y aura la voie verte, il faut se dire qu'il n'y aura pas trop de travaux cosmétiques et on ne dépensera pas beaucoup d'argent pour un petit tronçon qui est sur une RC1 non sécurisée. Il y a actuellement un gros planning de travaux. Elle demande de considérer cette place et de bien réfléchir.

M. Philippe CHABLE, membre de la Commission, souhaite apporter une clarification ; la Commission a eu des discussions très intéressantes avec Mme Barbara REGAMEY. Les membres de la Commission ont pu aller sur place avec les plans. Leurs démarches n'étaient pas de critiquer le projet mais ils avaient une crainte que les travaux de la place du Vieux Moulin associée aux trois autres, auraient pu provoquer un refus global du Conseil. Ceci aurait été fort regrettable par rapport à la mise en conformité et obligations des autres travaux. Leur but était de provoquer ce débat et que tous les Conseillers aient bien compris que, ce soir, nous votons sur 3 objets qui sont importants, qui sont une mise en conformité. Si les Conseillers ont eu suffisamment d'informations sur le projet n° 4 et que le concept tel qu'il est décrit leur plait, on peut aller de l'avant.

M. Michel CONNE a bien écouté et lu le rapport de la Commission, il a aussi apprécié les commentaires de M. Daniel MOSINI et de Mme Barbara REGAMEY. Le montant de ce préavis, la Commune peut l'assumer. La crainte de M. Philippe CHABLE que tout le projet soit refusé à cause du point n° 4 n'est pas envisageable pour lui. Depuis toutes ces années qu'il est au Conseil, il ne se souvient pas qu'il en ait eu un qui soit supprimé de cette manière. Il va dans la même ligne que la Municipalité bien évidemment. Si en définitive le projet plait au Conseil, alors votons le tout et refusons l'amendement.

M. Michel CONNE est par contre étonné de la durée des travaux. Peut-on l'informer de la raison ?

Mme Barbara REGAMEY communique qu'on lui a déjà informé que c'est un scandale qu'un chantier dure aussi longtemps. En Suisse alémanique, ils arrivent à faire des chantiers beaucoup plus rapidement. Un membre de la Commission lui a donné un article du journal de Bâle qui dit « Nous pouvons faire beaucoup mieux avec les durées des chantiers ». Ils ont en effet réussi pour un chantier de route de faire les travaux en 5 semaines au lieu des 8 prévus. Mme Barbara REGAMEY a été étonnée de cet article. Elle a bien étudié l'article et a lu que cette rapidité des travaux à un coût. Les 3 semaines gagnées ont coûté un surplus de CHF 150'000.-. Elle a fait le calcul que, si l'on applique la même méthode qu'à Bâle, il y aurait un surplus de CHF 1'300'000.-. La raison est qu'il faudrait mettre plusieurs équipes, il faudrait plus de matériel, plus de sécurisation, des travaux les samedis. Elle voit mal, dans une zone comme ici, de faire des travaux les samedis alors que des gens viennent dans ce lieu pour des loisirs et se reposer. En effet, c'est un choix à faire, mais elle se demande si le Canton donnerait l'autorisation à de tels travaux et aussi si les entrepreneurs accepteraient de travailler ainsi ? Il faut aussi savoir que la Municipalité a des contraintes techniques, car les travaux se trouvent en Zone S3 et il est exclu pour le Canton d'installer un immense chantier. En effet, si l'on veut faire vite, il faut installer des machines, mettre une plate-forme dans les talus vers la buvette. Tout ceci aura un coût conséquent, plus de 50% de frais.

Concernant la planification, elle informe que les travaux commenceront en février 2018 avec l'exutoire qui va au lac, jusqu'en mars. Ensuite suivront les travaux pour les collecteurs d'eaux usées, d'eaux claires du Ch. du Vieux-Moulin jusqu'au Ch. de Perreret en avril 2018 et dureront jusqu'à fin mars 2019. Il n'y aura pas de travaux en juillet, août, décembre 2018 et janvier 2019. Les raccordements privés du Ch. du Vieux Moulin et Ch. de Perreret seront effectués de mars à avril 2019. En parallèle commenceront les travaux sur les conduites d'eaux potables pour deux mois et en mai 2019 le gainage du collecteur. En juillet et août 2018 il y aura les travaux pour les conduites d'eau potable. Ce qui fait des travaux sur 17 mois. Il y aura 3 chantiers qui se succèdent avec toujours deux mois de séparation sur les différents tronçons. On peut le faire plus vite mais pouvons-nous le subventionner ?

Concernant l'économie de ne pas faire les travaux de la place du Vieux-Moulin, elle est difficile à chiffrer. Il y aura des fouilles à faire dans ce secteur, pour les collecteurs d'eau potable et pour les eaux usées. Une fouille se fera sûrement à la cabane des pêcheurs. Avec un montant de CHF 500'000.-, Mme Barbara REGAMEY, ne pense pas qu'on arrive à refaire une nouvelle place de fête. Mais elle informe qu'elle n'est pas douée en estimation. Même pour un ingénieur, il est dur d'estimer une telle économie. Il faut donc considérer les plus et moins values.

M. Fabrice DESSAUX félicite la Commission qui a fait un très bon travail. Pour lui, c'est un amendement indispensable et qui aurait été demandé par le Conseil si la Commission ne l'avait pas fait. Il informe que cette Commission a oublié un protagoniste qui sera aussi impacté par les travaux, c'est la PRM qui adore mettre des radars sur cette route. Plus sérieusement, il s'inquiète pour les commerces du Bourg au niveau des accès, des parcs pour les habitants mais aussi pour les personnes qui doivent accéder aux commerces. Il se réjouit que la Municipalité soit en contact avec les commerçants pour trouver une solution et pour répondre à leurs craintes. Par rapport à ce qu'a dit Mme Barbara REGAMEY, il trouve que c'est très intéressant et que ça mérite réflexion, mais qu'il est trop tôt pour se décider ce soir. Il voit mal deux places de fête aussi proches.

M. Jacques ROCHAT demande quelle est la motivation pour déplacer l'éclairage public du côté Jura au côté du Lac ? Il souhaite aussi savoir si nous avons réfléchi à l'augmentation de places de parc, par exemple en faisant un sens unique de cette rue ?

M. Roger BURRI informe que l'éclairage public plus particulièrement celui qui est situé entre la boulangerie Oberson et le Centre du Vieux-Moulin qui se situe en bas de la parcelle Genton, est équipé de mâts de haut jet et que ceux-ci sont très vieux et même dangereux. Cet équipement est celui aussi qui éclaire le tronçon qui va depuis la dernière place de parc du Vieux-Moulin, soit juste derrière le terrain de foot, à la hauteur de la station de pompage et jusqu'au Banc-des-Pauvres. Cela fait plus de 10 ans que la Municipalité attend de mener à bien le projet qui est présenté ce soir pour le changer. Il y a eu, il y a quelques années, un candélabre qui est tombé tout seul et un autre qui est en panne depuis à cause d'une réparation tellement chère que la Municipalité en a différé les travaux. Il est donc judicieux d'imaginer de changer et de rafraîchir cet éclairage public. Et pourquoi pas, d'avoir dans une zone aussi jolie et aussi agréable à parcourir à pied, un éclairage plus modeste, plus bas, qui éclaire le cheminement piétonnier, c'est à dire le trottoir qui dessert toute cette avenue plutôt que de ces grands candélabres qui ressemblent à un éclairage routier d'une route cantonale.

Mme Carine TINGULEY informe que depuis 2011 il a été construit 4 parkings. Il faut se dire que cette avenue de Taillecou fait partie de la voie verte et qu'il y aura bientôt une piste cyclable. Elle ne pense pas que ce soit l'endroit où l'on a envie de voir parquer des voitures mais plutôt un endroit paisible pour aller se promener. La Municipalité a trouvé une solution avec la PRM pour les manifestations avec le parage en sens unique.

M. Philipp LANGER communique que lors du préavis concernant la piscine, le Conseil avait dit qu'il faudrait peut être renoncer à d'autres projets. La Commission des finances a dit ce soir, attention nous sommes actuellement dans le vert, mais il faut être prudent dans les dépenses. De plus, la voie verte viendra plus tardivement dans l'agenda que prévu, et que l'on ne refait pas la chaussée car il faudra peut être refaire toute la route. Pour toutes ces informations, il trouve ce projet très bien mais un peu prématuré.

Mme Carine TINGULEY informe que, toute la Municipalité soutient ce projet. Elle trouve dommage que la Commission ait mentionné dans son rapport qu'elle n'a pas reçu toutes les réponses. Mme Barbara REGAMEY a amené ce soir des arguments importants. Elle souhaite parler du Vieux Moulin qui est un centre culturel très prisé.

Toutes les personnes qui viennent de l'extérieur passer une soirée dans notre salle communale la trouvent magnifique avec une vue sur le lac grandiose. Mais le souci est que lorsque l'on descend les escaliers du Vieux Moulin, on arrive sur un hélicoptère avec des places de parc à côté. Elle se pose la question ; pour mettre en valeur aussi ce bâtiment est-ce que nous sommes prêt à dépenser CHF 22'000.- par année ? Nous sommes prêts en revanche à mettre CHF 60'000.- pour savoir d'où vient l'eau de Saint-Prex. Elle informe que pour les CHF 22'000.- par année, les comptes communaux peuvent les absorber et que la Commission des finances confirmera aussi ceci. Ces travaux mettront vraiment en valeur cet endroit qui est extrêmement utilisé et qui est le centre culturel de la Commune.

M. Jean-Noël FANGUIN revient sur le sujet des parkings. Effectivement, comme l'a dit précédemment Mme Carine TINGULEY, le fait de faire une zone piétonne le long de la rue de Taillecou est une idée intéressante. Mais le problème est que les riverains et les commerçants ont besoin quand même d'avoir des places de stationnement pour pouvoir accéder à ce lieu. Y aurait-il la possibilité d'élaborer quelque chose sur ce sujet ?

M. Yves MORAND est content que la Commission ait déposé un amendement et ait sorti le projet n° 4 du préavis. Pour lui, la magie de cette place est le lieu, son prestige sont les gens qui s'y trouvent. Il ne pense pas qu'en dépensant toutes ces sommes et en faisant ces travaux, cela va amener une grande plus-value à ce complexe, mais surtout à ce lieu qui est à l'état naturel. D'un côté, nous souhaitons faire du prestige, une place magnifique et d'un autre côté, on souhaite supprimer des places de parcs. Pour lui, supprimer une place est déjà une place de parc enlevée de trop. Il faut observer tous ces derniers dimanches, il n'y avait plus une place de libre. On développe le paddle, la plage pour que les familles puissent en bénéficier mais il n'y pas assez de places de parc pour accueillir tout ce monde. On va vers la mobilité douce, oui, mais nous ne pouvons pas demander aux familles de venir en vélo avec les affaires de plage, poussettes, etc. On souhaite développer le tourisme, mais on supprime les places de parc, ce n'est pas logique.

Pour M. Yves MORAND, cette place est bien telle qu'elle est. Il a remarqué que d'un côté on veut faire une magnifique place au Vieux Moulin mais on néglige la Place d'Armes que l'on évite d'arroser et elle en devient moche. Un bon gazon sur la Place d'Arme serait plus judicieux qu'une nouvelle place des fêtes.

M. Thierry JACQUIERY approuve les conclusions de la Commission chargée de l'étude du préavis et souhaite rajouter qu'il ne trouve absolument pas nécessaire et utile de créer, à peine 20 à 25 ans après qu'elle ait été construite, une nouvelle place. Il pense que l'argent du contribuable serait mal investi.

M. Raymond TARDY souhaite ajouter un petit récapitulatif par rapport à ce que Mme Carine TINGULEY et Mme Barbara REGAMEY ont communiqué. La Commission a trouvé en effet pas complètement abouti ce projet. Des escaliers sont envisagés côté lac avec des marches de 40 cm de large et 18 cm de haut en forme de cercle avec une barrière de chaque côté. Personne n'a trouvé ceci dangereux ? Il ne faut pas oublier aussi que deux arbres au bord de la route seront enlevés. La Commission a réfléchi avant de décider de déposer un amendement. Ce projet n'est pas abouti et ce n'est pas là au bon moment pour ce genre de travaux.

M. Frédéric BERTHOUD veut mettre le point sur l'importance de l'accessibilité au Vieux-Moulin et pense aux manifestations, telles que l'Abbaye qui se déroulera l'année prochaine. Il réfléchit aussi aux personnes qui louent la salle du Vieux-Moulin, pour les mariages et à la buvette du port et qui doivent pouvoir parquer leurs véhicules. Il fait confiance à la Municipalité. Elle va aussi penser à faciliter la vie des gens qui viendront profiter de ce magnifique lieu et visiter les commerces qui devront garer leurs véhicules sur des places adéquates.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions d'amender le point 1 du préavis de la Municipalité sont acceptées par la majorité des membres présents.

Au vote, les conclusions d'amender le point 2 du préavis de la Municipalité sont acceptées par la majorité des membres présents.

Au vote, les conclusions des rapports sont acceptées à la majorité des membres présents.

**8) Rapport sur le préavis no 05/05.2017 – demande d'un crédit pour financer la réfection de la chaussée à la route de Rolle Ouest, la création d'un trottoir, de deux bandes cyclables, d'un collecteur, la pose de l'éclairage public et la construction de parois antibruit.**

M. Alain FOLLY, membre de la Commission, lit son rapport.

M. Michel Conne, Président de la Commission des Finances lit son rapport.

Les Commissions proposent :

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu les rapports des commissions chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de :
  - Fr. 2'035,800.- pour les aménagements routiers ;
  - Fr. 292'680.- pour les collecteurs d'eaux claires ;
  - Fr. 189'00.- pour la conduite d'eau potable;
3. d'admettre que ces dépenses soient financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie, dès 2019, de la manière suivante :
  - Aménagement routiers : en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 67'900.- le solde la dernière année, après déduction de la subvention du Canton;
  - Collecteurs d'eau potable : en 30 ans, par tranches annuelle de Fr. 9'750.-, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA ;
  - Conduite d'eau potable : en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 6'300.-, le solde la dernière année ; après déduction de la subvention de l'ECA.
5. de prendre note que l'incidence sur le budget de fonctionnement sera positive.

Le Président ouvre la discussion.

M. Fabrice DESSAUX souhaite savoir, concernant la porte d'entrée qui sera matérialisée par un îlot central, si elle sera la même que celle de Morges et y aura-t-il un panneau d'affichage, très prisé pour les sociétés locales, pour y afficher les manifestations ?

Mme Barbara REGAMEY répond que la porte d'entrée ne sera pas identique à celle de Morges et sera plus jolie. En ce qui concerne les panneaux d'affichage, il faudra négocier avec les privés sur le coût car ils se trouveront sur leurs terrains. Elle ne peut rien garantir à ce jour. La Municipalité va, par-contre, sûrement mettre un joli panneau pour marquer la localité.

M. Jean-Noël FANGUIN informe que selon la réglementation, les prescriptions cantonales sur les pistes cyclables doivent être intégrées au plan de rénovation. S'il se réfère à la RC1, il n'y a pas de bandes cyclables.

M. Daniel MOSINI informe qu'effectivement, il faut respecter certaines règles le long de la RC1 pour garantir les gabarits routiers. Dans ce projet, une vérification a été faite pour intégrer des bandes cyclables. Il a fallu utiliser tout le domaine public routier disponible côté CFF.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions de l'amendement de la Municipalité sont acceptées par la majorité des membres présents.

Au vote, les conclusions des rapports sont acceptées à la majorité des membres présents.

**9) Nomination du Bureau pour la 2<sup>ème</sup> année de législature.**

**a) Nomination du (de la) Président(e) du Conseil Communal**

M. Alain JOUFFREY se représente

Pas d'autres propositions.

M. Alain JOUFFREY est élu par applaudissements.

**b) Nomination du (de la) Vice-Président(e) du Conseil Communal**

Mme Anouk GAUMANN se représente

Pas d'autres propositions.

Mme Anouk GAUMANN est élue par applaudissements.

**c) Nomination de deux scrutateurs (scrutatrices).**

Les personnes suivantes se représentent :

M. Antonio TODDE

Mme Marie-Claire MAMIN

Pas d'autres propositions.

Ils sont élus par applaudissements.

**d) Nomination de deux scrutateurs-suppléants (scrutatrices-suppléantes).**

Les personnes suivantes se représentent :

Mme Sandrine PITTOLAZ

Mme Florence PORECCA

Pas d'autres propositions.

Ils sont élus par applaudissements.

**10) Mot du Président.**

Le Conseil communal s'est fait élire pour 5 années. Nous venons juste de terminer la première année de cette législature et finalement nous avons beaucoup parlé d'argent ce soir. Il constate que nous avons dépensé pendant cette première année CHF 10'330'780.- sauf omissions de sa part, ce qui fait quand même une somme de CHF 19'867.- par séance du Conseil et par Conseiller. On peut arrondir à CHF 20'000.- et nous aurions même dépassée cette somme si le Conseil aurait accepté la nouvelle place. Il espère que les Conseillers vont partir en vacances, qu'ils seront un peu moins dépensiers et qu'ils ne dépenseront pas CHF 20'000.- par soirée. S'ils comptent néanmoins le faire, il espère qu'ils ont préparé de sérieuses économies. Il aura le plaisir de retrouver tous les Conseillers fin août pour le début de la 2<sup>ème</sup> législature et leur souhaite d'excellentes vacances.

**11) Simple questions.**

M. Stéphane PORZI informe que la Municipalité étudie l'idée de remettre une patinoire mobile et souhaiterait connaître l'avis des Conseillers avant d'avancer dans ce projet. L'hiver passé, vu les travaux des salles de gym, il était évident qu'il fallait une patinoire pour contrer le manque de salle de gym, mais, pour cette année ce n'est plus une obligation. Il rajoute qu'il n'y aura pas la participation de l'ASISE de CHF 75'000.00 pour financer une partie de la location d'une patinoire de CHF 160'000.-. Il faudra aussi trouver des bénévoles, il y a eu les sociétés qui ont bien joué le jeu, mais le referont-ils cette année ? Le succès populaire est là, mais c'est aussi un gros investissement pour la Municipalité, pour les employés communaux et les sociétés locales. C'est un beau projet et il ouvre la discussion pour savoir s'il doit s'atteler à préparer un préavis cet été pour une location ou l'achat d'une patinoire ou non.

M. Raymond TARDY communique que cette patinoire avait coûté CHF 162'845,60 et qu'il restait pour la Commune un montant de CHF 71'000.- environ à payer. Il souhaite savoir si dans ce montant sont compris les 210 heures des employés communaux ?

M. Stéphane PORZI répond par la négative, la Municipalité n'a pas chiffré ces heures.

M. Raymond TARDY souhaite ajouter que si l'on compte ces heures à CHF 75.- cela fait un total de CHF 15'750.- environ, cela commence à faire cher.

Il a une question pour Mme Barbara REGAMEY concernant la plage du Coulet. Il trouve que la Municipalité a eu raison d'intervenir car cette plage est depuis quelques années vraiment dans un état sanitaire médiocre. Par-contre, à la Place d'Armes, cette plage actuellement balisée, n'a jusqu'à l'année passée jamais été contrôlée tout comme l'eau analysée. Il souhaite savoir si cela est fait maintenant ?

M. Roger BURRI répond qu'il ne sait pas, mais très probablement. Les analyses qui sont faites par les Services Cantonaux sont faites sur les sites qui sont officiellement des plages. La Place d'Armes n'était, jusqu'à l'heure, pas équipée et n'avait pas ce caractère. Il peut très bien imaginer que ce dossier est maintenant connu des Services Cantonaux et va rendre cette place officielle et qu'elle sera soumise au contrôle.

M. Raymond TARDY rajoute que ces contrôles et prélèvements se font par la station d'épuration, deux fois dans la saison et à l'improviste par les Services Cantonaux. Il souhaite savoir si la station d'épuration fait ce prélèvement ?

Mme Barbara REGAMEY informe qu'elle va demander à la station d'épuration de faire ce contrôle.

M. Philipp LANGER informe qu'il a trouvé le projet de la Place des fêtes immature mais concernant le projet de la patinoire il l'a trouvé très mature et que ça a été un plein succès. Il trouve que la réponse de la population et des écoles a été fantastique et qu'il est pour reconduire cet exercice et d'étudier le projet d'acheter une patinoire.

Mme Anouk GAUMANN va parler en tant qu'enseignante. C'est vrai que c'est un coût. Les enseignants ont été enchantés de pouvoir emmener leur classe à la patinoire. Normalement, ils vont à la patinoire de Morges et prennent le bus. Elle aimerait savoir si l'économie du bus rentre en ligne de compte. En tant qu'utilisatrice, elle appuie ce projet de location de patinoire.

M. Anthony HENNARD trouve que la patinoire fût un vif succès et qu'effectivement ça a un coût non négligeable. Mais ce coût peut se faire optimiser au travers des panneaux publicitaires, par une buvette mieux placée et plus près de la patinoire, ce qui permettrait d'équilibrer un peu mieux les comptes et diminuer ces coûts.

M. Roger BURRI encourage les Conseillers à répondre à la question de M. Stéphane PORZI concernant la patinoire. L'abstention n'encourage pas la prise de décision et peut certifier que l'opinion des Conseillers ce soir n'est pas une décision définitive.

M. Fabrice DESSAUX est pour le projet de la patinoire sur le plan social, par contre pour l'énergie verte, il ne sait pas quel est le bilan. Il demande de creuser une piste de ce côté-là.

Mme Sylvie FUCHS est positive pour la patinoire, c'était une belle expérience. Il faudrait peut-être étudier d'en acheter une avec une formule plus verte. Elle rejoint aussi la remarque qui vient d'être faite pour rentabiliser la patinoire. Elle pense que la gratuité n'est pas forcément la meilleure des solutions. La location des emplacements et des patins lui semble une idée excellente. Elle souhaite revenir sur l'aménagement de la place publique. Elle a une question sur la mise en séparatif. Mme Barbara REGAMEY avait l'habitude de donner un état d'avancement du pourcentage des séparatifs et elle souhaiterait avoir cette information, de même lorsque les travaux seront finis à Taillecou. L'aménagement du séparatif amènerait aussi moins d'eau polluée à la STEP. Elle aimerait savoir si l'on peut évoquer ce genre de projet dans les semaines ou mois à venir pour savoir si l'on avance sur le sujet de la STEP régionale et si l'on va traiter la problématique des micropolluants que nous n'avons toujours pas mis à l'ordre du jour.

M. Daniel MOSINI répond qu'il n'y a pas de complication pour la STEP régionale. Beaucoup de communes y ont adhéres. Les micros polluants seront pris dans ce cas de figure.

M. Nicolas COTTIER communique que M. Stéphane PORZI avait communiqué que la patinoire avait rapporté en chiffre d'affaire environ CHF 16'000.- sans compter la location de patins ; ce qui fait 10% des frais de fonctionnement de cette patinoire. On avait parlé l'année dernière d'essayer de vendre des panneaux publicitaires, ce qui n'a pas fonctionné. Il rappelle que c'était une année test et que la Municipalité a bien eu raison de lancer ce projet. Mais il faut aussi tirer les conséquences, les panneaux n'ont pas bien fonctionné. On avait parlé aussi de faire venir des entreprises locales pour louer la patinoire pour leurs employés. Dans l'absolu, ce nouveau projet est magnifique, on aurait une patinoire, on pourrait s'y amuser, ça serait gratuit, tout le monde serait content. Mais, la question qui se pose c'est que si un Conseiller devrait acheter une patinoire à titre privé, se dirait-il c'est fantastique, c'est facile ? Il ne le pense pas. Le risque qu'il y a, c'est de réduire des marges de manœuvre quand les vaches grasses seront moins grasses. Bien sûr on pourra dire que CHF 160'000.- annuel ce n'est pas grand chose. Il sera le premier heureux d'installer cette patinoire.

Mais autant qu'un préavis à passer comme une lettre à la poste qui conscrit a créer une piste cyclable, créer des trottoirs, créer des murs antibruits, ça c'est des choses de bases pour le concitoyen. Bien sûr qu'une patinoire c'est fantastique, mais pouvons-nous nous offrir une piscine, une patinoire, une salle de gym triple ? Peut être que la Commission des finances dira que oui nous pouvons payer, mais dans 15 ou 20 ans ? Nous sommes actuellement en période de vaches grasses mais il va falloir faire un moment des choix. Il ne pense pas que ce soit la politique de la Municipalité et du Conseil communal de se dire de dépenser un maximum pour pouvoir vite monter les impôts et de réduire ce que l'on devrait payer en péréquation.

M. Carmelo TODARO informe qu'il est pour la patinoire et qu'il pense que ce village doit vivre été comme hiver. Peut être que nous sommes en vaches grasses, mais que si une fois ça devrait être le contraire, on aura au moins vécu. Nous sommes tout le temps entrain de faire des calculs et on est toujours sur la réserve pour tout. Il a adoré voir les jeunes de Saint-Prex sur les trottoirs avec les patins qui pendaient d'un côté et de l'autre allant s'amuser à la patinoire. On a parlé aussi pendant la soirée que l'ASISE ne participerait pas au financement de la patinoire. Les écoles vont de toute façon à la patinoire même s'il y a des salles de gym. A partir du moment que les écoles ont déjà des heures pour aller à la patinoire à Morges.

Si avec cette patinoire les élèves vont à Saint-Prex c'est peut être pas CHF 70'000.- que l'ASISE verserait mais peut être CHF 30'000.- ou CHF 35'000.- ; mais il pense qu'il y aurait quand même un montant que l'ASISE pourrait verser.

Mme Carine TINGUELY informe qu'à ce jour, quand les élèves vont à la patinoire de Morges, l'ASISE paie à la Commune de Morges de CHF 2.- par enfant. À la fin de l'année ils font un décompte et environ CHF 10'000.- sont facturés à l'ASISE. Peut être que l'ASISE serait d'accord de mettre cette somme pour la patinoire de Saint-Prex, c'est négociable. Cette année la Municipalité a pu obtenir de l'ASISE une vraie location qui comblait le manque de salles de gym.

M. Jaques ROCHAT n'aime pas le patin mais il trouve que c'est une opportunité que la Commune peut se permettre.

Il souhaite revenir sur l'officialité de la plage de la place d'Armes et aimerait savoir lorsqu'il y aura des manifestations, que nous avons l'habitude de faire comme pour l'Abbaye ou d'autre. Ne sera-t-on pas une fois embêté par une masse de gens qui seront sur cette plage et qui diront « non c'est une plage publique, qu'elle est connue et qu'il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas y venir car il y'actuellement une fête » ?

Concernant la rue de Taillecou, il souhaite informer que la barrière n'est toujours pas mise à niveau. La Municipalité lui avait dit qu'elle se chargerait de le faire et qu'à ce jour, il n'y a toujours rien de fait. Il aimerait une réponse positive ou négative à ce sujet pour pouvoir répondre aux personnes qui lui demandent quand cette main-courante sera mise à niveau.

M. Frédéric BERTHOUD a une suggestion pour les éventuels bénévoles pour la patinoire. Il faudrait un dossier partagé pour s'y inscrire. Il pense que le projet pour la patinoire est tout à fait valable.

M. Marc HAUSWIRTH pense que c'est une bonne idée de mettre une patinoire pour la saison hivernale. Il se demande si, lorsque nous aurons la piscine et la patinoire, on arrivera à payer les frais de ces deux infrastructures.

M. Yves MORAND a été utilisateur de la patinoire que ce soit en privé, par sa société, par la société de gym et a été aussi bénévole. C'est vrai qu'il y a eu un enthousiasme extraordinaire. Il y a eu CHF 16'000.- de location de patins à une moyenne de moins de CHF 4.-, ce qui fait plus de 4'000 locations en trois mois de patins. Vu tous ces éléments, il dit oui au projet. Toutefois, est-ce que l'enthousiasme sera encore là cette année et ne serait-il pas judicieux de proposer une patinoire tous les deux ans ?

M. Alexandre WOHNLICH propose de faire payer une entrée pour aller patiner.

M. Stéphane PORZI communique qu'il faut du personnel pour faire une entrée payante. Il faudra deux personnes en permanence à la patinoire. Il souhaite aussi revenir sur les publicités. L'année passée la Municipalité est venue un peu tard avec ce sujet et n'a pas fait un courrier à tous les commerçants. Cette année, elle s'y prendra un peu plus tôt pour envoyer un courrier à tous les commerçants. Il est d'accord que la buvette est trop éloignée de la patinoire. La Municipalité avait voulu limiter des coûts en utilisant des infrastructures déjà présentes. Il y aurait une solution de déposer un chalet. C'est un commerçant qui viendrait avec son chalet et qui pourrait aussi s'occuper de l'entrée payante. L'idée de mettre la patinoire une année sur deux lui semble bien. C'est un gros investissement mais c'était une chouette expérience avec une population heureuse.

Mme Anouk GAUMANN souhaite réagir concernant les bénévoles, elle a eu beaucoup de parents d'élèves qui seraient bien venus comme bénévoles mais ne savaient pas où s'inscrire.

M. Stéphane PORZI répond que la Municipalité a pensé de faire un site style doodle pour que les bénévoles puissent s'y inscrire.

M. Thierry JAQUIERY a constaté que les bassins de piscines se faisaient actuellement en inox. La Municipalité a-t-elle aussi évalué cette solution ? Et quels sont les avantages et inconvénient des bassins en inox.

Mme Carine TINGUELY informe que la Municipalité a étudié les deux possibilités. À ce jour, elle n'est pas encore dans le détail de l'étude mais a déjà fait des pré-choix. Le projet de la piscine a été déposée à l'enquête. Au niveau de l'inox, il faut savoir que c'est beaucoup plus cher, plus fragile, l'inox se marque au moindre coup. Ce qui n'est pas le cas du carrelage.

M. Raymond TARDY revient sur la patinoire et a fait quelques calculs. Il y a eu CHF 180'000.- pour la location. Il y a eu 4'000 locations de patins sur 12 semaines. Même si on demandait CHF 8.- par personne à l'entrée en arriverait qu'à CHF 32'000.-. Sur CHF 180'000.- cela fait beaucoup pour le contribuable qui va se poser des questions. Il faut aussi penser que de temps en temps, il y a des contribuables qui ne participent pas et qui payent quand même. Pas tout le monde va utiliser la patinoire.

M. Michel CONNE remercie d'avoir parler de gratuité, il ne va pas parler d'argent mais simplement informer les Conseillers que dimanche, il y aura le petit déjeuner sur les quais, qu'il reste encore 50 billets et que c'est gratuit.

M. Fabrice DESSAUX demande que, lorsque M. Roger BURRI rencontra le chef de la PRM, il faudra lui fait part de la sincère et amicale salutation de la population de Saint-Prex et le remercier pour tout ce qu'il fait pour nous. Que nous avons vu ces nouveaux radars qui sont magnifiques. Que nous avons aussi vu ses collaborateurs cachés avec leur pistolet-radar. Que nous avons apprécié jouer à cache-cache avec lui et que si maintenant d'autres communes peuvent bénéficier de ses services, c'est avec plaisir.

M. Roger BURRI informe qu'il a une réunion demain soir avec lui. Il souhaite ajouter, juste pour la petite histoire, que la PRM a déjà été dans d'autres communes avant la nôtre.

**11) Contre-appel.**

Il est fait.

La séance est levée à 23h20.

Le Président :

La Secrétaire :

Alain Jouffrey

Chantal Courtais-Rey